



###USER_title### ###USER_name###

Si cette Newsletter n'apparaît pas correctement, veuillez [cliquer ici](#).

Séminaire | TVA immobilière

L'option d'imposition volontaire à la TVA est une question récurrente pour les professionnels de l'immobilier. Intéressante d'un point de vue économique, elle fait aussi l'objet de contraintes administratives, dont certaines seront assouplies dès le 1er janvier 2018, avec la **révision partielle de la loi sur la TVA**. A l'aide d'exemples concrets, Stéphane Gmünder présentera quelques situations avec l'impact fiscal. Nous profiterons de ce séminaire dédié à la TVA immobilière pour aborder le sujet des promotions immobilières, ou comment minimiser l'impact fiscal, du moins en mesurant l'ampleur. Là encore, des exemples très concrets seront présentés par notre spécialiste TVA.



Stéphane Gmünder
Expert fiscal TVA

Rendez-vous donc le 29 novembre 2017, munis de toutes vos questions sur le thème de la TVA immobilière.

Mercredi 29 novembre 2017

10h00-12h00

SVIT School

Av. de Rumine 13, 1005 Lausanne

Les détails du programme

[S'inscrire](#)



Séminaire | PPE

Les grands travaux et la reconstruction de la PPE: écueils et esquisses de solutions

Les travaux d'entretien et d'assainissement dans la propriété par étages (PPE) sont régis par le règlement et la loi lorsqu'ils concernent des parties communes. Mais ces normes ne se préoccupent que des cas simples. Lorsque l'état du bâtiment est tel que de grands travaux sont nécessaires, respectivement lorsque seule une reconstruction paraît pertinente, les propriétaires d'étages – souvent aussi l'administrateur – sont relativement démunis et découragés par la complexité et les frais encourus. Une telle situation peut être évitée si, en amont, une stratégie d'entretien à long terme assure la durabilité de l'objet. À défaut, il faut planifier de manière cohérente les travaux à entreprendre, en suivant des échéanciers pour les prises de décision et le financement. En cas de reconstruction du bâtiment, l'exigence d'une décision unanime oblige l'administrateur à trouver une voie qui permette à tous les propriétaires d'étages de s'identifier au projet. Il faut se rendre à l'évidence: actuellement le législateur n'offre pas d'issues positives à une situation mal engagée. Sa seule proposition réside dans la dissolution de la PPE (art. 712f al. 3 ch. 2 CC). Cela n'appelle-t-il pas à revoir les normes légales?



Prof. Dr. Amédéo
Wermelinger

Mercredi 8 novembre 2017

10h00-12h00

SVIT School

Av. de Rumine 13, 1005 Lausanne

[Les détails du programme](#)

[S'inscrire](#)



Prochaines formations proposées par la SVIT School

[Brevet fédéral de gérance d'immeubles](#) du 3 novembre 2017 au 11 janvier 2019

[Inscription en ligne](#)

[Cours d'introduction à l'économie immobilière](#)

Automne 2017 – COMPLET

Printemps 2018 – du 24 janvier au 28 mars 2018 à Lausanne

[Inscription en ligne](#)

Respect de la sphère privée

Pour vous désabonner et disparaître définitivement de notre base de données, il vous suffit de cliquer sur le lien correspondant ci-dessous. Si votre nom au haut de cette page est incomplet ou mal orthographié, vous pouvez également cliquer sur le lien correspondant ci-dessous.

Pour nous contacter: cynthia.rodriguez@svit-school.ch

[Corriger mes données pour la Newsletter de la SVIT School](#)

[Se désabonner de la Newsletter de la SVIT School](#)

[Recommander la Newsletter à des tiers](#)